

**DA 611 – 15.03**

**CRÉDIT POUR LA RÉNOVATION DES TABLEAUX ÉLECTRIQUES DE L'ÉCOLE AVANCHET-SALÈVE**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le présent projet de délibération fait suite à l'étude EPIQR du bâtiment de l'école d'Avanchet-Salève en 2011 et à l'étude de sécurité liée à l'ouverture de la nouvelle cuisine professionnelle prévue dans ce bâtiment.

Cette école est actuellement dotée d'un tableau électrique principal et de huit tableaux de reprises. D'après l'étude EPIQR, ces tableaux, en fin de vie et ne répondant plus aux prescriptions actuelles, nécessitent une rénovation complète.

L'augmentation de puissance électrique pour la nouvelle cuisine de production nécessitant le remplacement de l'introduction SIG du bâtiment, ceci implique également le remplacement du tableau principal qui a été programmé au printemps 2015 dans le cadre du chantier, raison pour laquelle il n'apparaît pas dans le budget ci-dessous.

De plus, l'étude de sécurité liée à la prochaine ouverture de ladite cuisine impose une mise aux normes de l'éclairage de secours, donc une mise aux normes urgente de certains tableaux électriques.

Au vu de cet impératif, nous proposons de rénover l'intégralité des tableaux électriques et d'y adjoindre l'éclairage de secours imposé par le rapport de sécurité.

Le budget proposé est donc le suivant :

	<b>TOTAL CHF</b>
Rénovation des tableaux de distribution	294'000.00
Remplacement et mise aux normes de l'éclairage de secours et évacuation	114'000.00
Total intermédiaire	408'000.00
Divers et imprévus (10%)	40'800.00
Honoraires ingénieurs en vue des soumissions, cahiers de charges, marché public et publication	33'000.00
Total HTC	481'800.00
TVA 8%	38'544.00
Total TTC	520'344.00
<b>Arrondi à</b>	<b>520'000.00</b>

Ce budget peut se répartir sur plusieurs années, de la manière suivante :

- En 2015 : CHF 140'000.00 (avec les urgences pour l'ouverture de la cuisine professionnelle)
- En 2016 : CHF 190'000.00
- En 2017 : CHF 190'000.00

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Yvan ROCHAT  
Conseiller administratif

Vernier, le 2 mars 2015

**DA 611 – 15.03**

**Délibération du Conseil municipal de Vernier**

relative à une

**CRÉDIT POUR LA RÉNOVATION DES TABLEAUX ÉLECTRIQUES DE L'ÉCOLE AVANCHET-SALÈVE**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité de rénover l'intégralité des tableaux électriques de l'école Avanchet-Salève ;

vu le rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

**décide**

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 520'000.00 destiné à couvrir les travaux de rénovation des tableaux électriques de l'école Avanchet-Salève ;
- 2 de comptabiliser la dépense nette de CHF 520'000.00 dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la ville de Vernier dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF 520'000.00 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 21.331 de 2016 à 2025.

